

Perpignan, le 13 janvier 2023

Décision n°2023-006 du 13 janvier 2023 portant nomination des représentants de l'établissement à la Commission Paritaire d'Etablissement

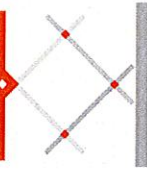
LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants ;
Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Décision n° 2019-033 du 9 juillet 2019 portant nomination des représentants de l'établissement à la commission paritaire d'établissement (CPE) ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n° 2021-014 du 17 février 2021 portant désignation des vice-présidentes élues et des vice-présidents nommés ;
Vu la décision n° 2022-068 du 9 décembre 2022 proclamant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Perpignan,

DECIDE

Article 1 - Sont nommées en qualité de représentants de l'établissement au sein de la commission paritaire d'établissement du groupe 1 (ITRF) les personnalités suivantes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Yvan AUGUET, professeur des universités, président de l'université, président de la CPE	M. Hervé BLANCHARD, maître de conférences, vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie
Mme Alexandra PUARD, directrice générale des services	Mme Karine LEGAL, directrice de formation et de la vie universitaire
Mme Simone SERVET, directrice des ressources humaines	Mme Audrey DIDIER DE SAINT AMAND, responsable du service des personnels BIATSS titulaires et des personnels non titulaires
Mme Audrey PAGES, responsable administrative du service de la recherche et de la valorisation	Mme Sandrine CANADAS, responsable administrative du SRIT
M. Frédéric THIERY, maître de conférences, directeur de l'UFR SEE	Mme Fabienne VILLESEQUE DUBUS, professeure des universités, directrice de l'IAE
M. Christophe GRUNAU, professeur des universités, directeur de l'IHPE	M. Martin GALINIER, professeur des universités, directeur du CRESEM



Article 2 – Sont nommées en qualité de représentants de l'établissement au sein de la commission paritaire d'établissement du groupe 2 (ATSS) les personnalités suivantes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Yvan AUGUET, président de l'université, président de la CPE	M. Hervé BLANCHARD, maître de conférences, vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie
Mme Alexandra PUARD, directrice générale des services	Mme Clémence RODE, responsable administrative de la faculté SJE
Mme Simone SERVET, directrice des ressources humaines	Mme Audrey DIDIER DE SAINT AMAND, responsable du service des personnels BIATSS titulaires et des personnels non titulaires
M. Julien CAUVET, directeur adjoint du SAIJ	M. Frédéric CAZORLA
M. Charley DARBOUSSET, responsable de la cellule d'aide au pilotage / contrôle de gestion	M. George-Henri PAGES, directeur des services techniques

Article 3 - Sont nommées en qualité de représentants de l'établissement au sein de la commission paritaire d'établissement du groupe 3 (personnels de bibliothèques) les personnalités suivantes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Yvan AUGUET, président de l'université, président de la CPE	M. Hervé BLANCHARD, maître de conférences, vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie
Mme Simone SERVET, directrice des ressources humaines	Mme Alexandra PUARD, directrice générale des services
M. Audry BETTANT, directeur du SCD	Mme Marie LISSART

Article 4 - La décision n°2019-033 du 9 juillet 2019 susvisée est abrogée.

Article 5 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président de l'université

Yvan AUGUET

